

## Béziers. Décès de Mohamed Gabsi : les policiers peuvent retravailler à la mairie

La cour d'appel de la chambre d'instruction a modifié le contrôle judiciaire des trois policiers municipaux.



(©Facebook Justice pour Mohamed)

Par [Rédaction Métropolitain](#) Publié le 26 févr. 2021 à 16h21 ; mis à jour le 26 févr. 2021 à 16h58

Le policier le plus impliqué dans l'affaire du décès de **Mohamed Gabsi** a finalement obtenu gain de cause devant la **chambre de l'instruction de la cour d'appel** à Montpellier. Ce fonctionnaire de police, accusé de violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner, contestait l'interdiction de se rendre à Béziers, mesure prise dans le cadre du **contrôle judiciaire** mis en place en attendant le procès des 3 policiers municipaux.

Après s'être désistés lors d'un premier appel, les policiers ont finalement obtenu, ce jeudi, le droit de travailler de nouveau à Béziers (la mesure s'étendant aux 3 policiers municipaux). Ils vont donc pouvoir retrouver un emploi au sein de la mairie de Béziers, mais pas en tant que policiers. Le collectif « Justice pour Mohamed » était présent sur les marches du Palais de Justice de Montpellier, ce jeudi, pour contester la demande du policier.

Suivez toute l'actualité de vos villes et médias favoris en vous inscrivant à [Mon Actu](#).